



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIF EUROMORTGAGE

**INFORMATIONS RELATIVES
A LA QUALITE DES ACTIFS FINANCES**

Au 30 septembre 2019

I – PRETS GARANTIS

I-1 Prêts garantis :

CIF Euromortgage est une société de crédit foncier « SCF » régie par les articles L.513-2 à L.513-27 du code monétaire et financier. Elle a pour mission de contribuer au refinancement à moyen long terme des prêts à l'habitat du Groupe Crédit Immobilier de France.

Le présent rapport portant sur la qualité des actifs de CIF Euromortgage est réalisé en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 concernant la publication, par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations ayant trait à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2019.

I-1. Par catégorie de créances, type de contrepartie et type de garantie

Catégorie de créances garanties	Type de contrepartie	Type de garantie	ENCOURS BRUT DES PRETS GARANTIS				PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	TOTAL ENCOURS NET
			Capital restant dû des créances non douteuses	Échéances impayées des créances non douteuses	Capital restant dû et échéances impayées des créances douteuses	TOTAL ENCOURS BRUT		
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	4 876 547 770	768 764	0	4 877 316 534	0	4 877 316 534
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	1 357 086 233	170 244	0	1 357 256 477	0	1 357 256 477
		caution délivrée par un établissement de crédit	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par une société d'assurance	641 124 589	44 456	0	641 169 045	0	641 169 045
		SOUS-TOTAL 1	6 874 758 592	983 464	0	6 875 742 056	0	6 875 742 056
	Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	312 773 816	78 246	0	312 852 062	0	312 852 062
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par un établissement de crédit	0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par une société d'assurance	16 591 000	3 075	0	16 594 075	0	16 594 075
		SOUS-TOTAL 2	329 364 816	81 321	0	329 446 137	0	329 446 137
		TOTAL	7 204 123 408	1 064 785	0	7 205 188 193	0	7 205 188 193

I -2. Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation et des encours de prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit, en fonction de la quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Nature des prêts	Encours total	Éligibilité au refinancement par des ressources privilégiées	
		Encours éligible	Encours inéligible
Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	6 546 407 820	5 963 122 143	583 285 676
Prêts cautionnés	657 715 588	526 172 471	131 543 118
Total	7 204 123 408	6 489 294 614	714 828 794

I - 3. En fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
1996	41 216	5		
1997	61 612	13		
1998	1 132 621	99		
1999	7 690 065	789		
2000	14 433 910	1 363	76 635	8
2001	34 670 623	1 893	126 233	13
2002	56 055 680	2 807	167 452	11
2003	141 251 199	4 913	1 490 567	60
2004	229 117 255	6 407	3 219 096	125
2005	416 681 083	10 201	10 643 762	285
2006	699 253 005	13 237	32 073 226	1 205
2007	814 262 226	12 163	52 772 440	1 746
2008	674 588 088	9 349	75 723 194	1 721
2009	565 489 122	8 380	83 396 368	1 718
2010	977 178 903	14 498	127 608 030	2 425
2011	1 156 279 670	15 677	104 923 148	2 576
2012	648 250 940	7 881	55 089 916	1 704
2013	108 455 883	809	58 719 694	2 048
2014	1 514 718	22	50 306 049	1 746
2015			1 379 780	30
Total général	6 546 407 820	110 506	657 715 588	17 421

I - 4. En fonction de leur durée résiduelle

Durée résiduelle	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
0	17 240 528	2 489	1 113 638	322
1	36 794 539	3 315	3 768 937	445
2	55 947 464	3 183	8 016 036	613
3	85 313 061	3 869	11 856 386	736
4	106 469 623	4 428	16 469 473	745
5	181 451 082	5 444	19 155 129	722
6	192 407 881	5 205	26 426 476	1 041
7	260 778 744	6 411	36 680 726	1 390
8	330 970 015	7 618	47 786 214	1 606
9	317 176 990	7 002	51 495 563	1 294
10	265 007 215	5 743	46 117 869	1 231
11	283 782 862	5 399	47 636 813	1 288
12	331 693 256	5 357	51 563 154	1 341
13	322 069 408	4 429	55 970 167	1 327
14	277 443 011	3 360	64 624 357	1 615
15	290 630 636	3 539	45 324 791	596
16	318 720 271	3 927	25 024 151	211
17	459 568 738	5 132	18 621 726	167
18	408 399 091	4 917	12 095 492	129
19	334 286 193	3 840	13 802 001	135
20	245 111 389	2 585	17 593 259	154
21	316 393 497	3 327	13 848 805	129
22	424 238 204	4 331	11 670 309	102
23	293 492 999	2 682	4 040 059	32
24	151 905 166	1 256	1 007 821	9
25	47 855 623	358	1 989 427	16
26	50 180 491	362	1 819 320	13
27	55 793 504	393	1 435 271	7
28	42 005 875	292	297 946	2
29	21 693 846	151	375 536	2
30	13 507 070	104	88 737	1
31	4 234 025	32		
32	2 908 056	20		
33	937 466	6		
34	-	-	-	-
35	-	-	-	-
>=40		0		0
Total général	6 546 407 820	110 506	657 715 588	17 421

I- 5. En fonction de la localisation des biens apportés en garantie

Pays	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement	Prêts cautionnés
France	6 546 407 820	657 715 588
Total	6 546 407 820	657 715 588

I- 6. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture

Pondération	Encours mobilisé
100%	657 715 588
50%	0
0%	0
Total	657 715 588

I-7 Répartition des billets à ordre

Néant

II – EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

Nature de l'exposition	France	Etats membre de l'UE	Autres
Expositions directes	0,00	0,00	0,00
Expositions sous forme de garanties	1 917 606 847,00	0,00	0,00
Total	1 917 606 847,00	0,00	0,00

Outre les expositions sous forme d'achat de fonds d'Etat Français ou de dépôt en compte courant auprès de la Banque de France, les expositions de CIF Euromortgage sur les personnes publiques résultent de la garantie délivrée par la République Française sur les placements par CIF Euromortgage de ses liquidités auprès de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF. Cette garantie a été autorisée aux termes de l'article 108 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et, conformément à la réglementation communautaire, par la Commission Européenne le 27 novembre 2013.

		Encours brut des créances et provisions			
Nature	Pays	Saines	Impayées	Douteuses	Provisions
Banque centrale	France	1 766 136 847,00	-	-	-
Administration centrale	France	151 470 000,00	-	-	-
Etablissement public	France	0,00	-	-	-
Total		1 917 606 847,00	-	-	-

Nature des actifs	Montant
Titre (TCNCT souscrit auprès de la 3CIF)	
Titres Etat	
Dépôts à terme	0
Dépôt à vue (compte courant dans les livres de la 3CIF garanti par l'Etat)	151 470 000,00
Autres (compte BDF)	1 766 136 847,00
Total	1 917 606 847,00

III – TITRES PRIORITAIRES D'ORGANISMES DE TITRISATION ET D'ENTITES SIMILAIRES

CIF Euromortgage ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 30 septembre 2019.

IV - VALEURS DE REMPLACEMENT

Les valeurs de remplacement s'élèvent à 0€.

V. REMBOURSEMENTS ANTICIPES

Le taux de RA est le rapport entre le montant des RA cumulés sur la période observée et l'encours des prêts en début de période. Ce taux est de 11.41% sur le troisième trimestre 2019.

VI - RISQUE DE TAUX

Tant que le Crédit Immobilier de France est *in bonis*, le risque de taux auquel CIF Euromortgage est exposé est limité puisqu'en face des émissions d'obligations foncières au passif figurent, à l'actif, des prêts sécurisés avec 3CIF, qui produisent les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité, le cas échéant après les swaps des obligations foncières concernées.

L'analyse du risque de taux repose principalement sur une analyse de sensibilité du résultat et de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan suite à une modification de la courbe des taux.

En ce qui concerne la sensibilité :

- du résultat, l'analyse est effectuée avec une translation uniforme de la courbe des taux de +1% sur les 12 prochains mois. Au 30 septembre 2019, la sensibilité du résultat est de 0 euros.

- de la VAN du bilan, l'analyse est effectuée selon les scénarios suivants : une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2%, un aplatissement (de+1% taux court terme et -1% taux long terme) et une pentification(-1% taux court terme et +1% taux long terme).

Au 30 septembre 2019, la sensibilité de la VAN est, pour les quatre scénarios, de 0 euros, soit 0.00% des fonds propres.

	LIMITES (k€)	SENSIBILITE (k€)
Sensibilité du résultat		
Sensibilité du résultat courant avant impôt à une translation uniforme de 1% de la courbe des taux sur un horizon de 12 mois.	200	0
Sensibilité de la VAN du bilan		
Sensibilité des opérations de la valeur actuelle nette des opérations de bilan et de hors-bilan à :		
a. Une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2%		
Position à taux fixe	400	0
Position optionnelle	0	0
b. Aplatissement (+2.5% taux court terme et -1% taux long terme)	400	0
c. Pentification (-2.5% taux court terme et +1% taux long terme)	400	0
Sensibilité maximale de la VAN (Max : a, b, c)	400	0

En cas de défaut de la 3CIF, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à CIF Euromortgage qui serait donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et ceux des émissions au passif de la SCF. Ce risque de taux est couvert par deux mécanismes :

- Une gestion appropriée du collatéral apporté en garantie et sélectionné pour couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- Toutes les émissions en devises ont été swappées à l'origine pour neutraliser le risque de change.

Par ailleurs depuis février 2017 une série d'opérations ont été réalisées afin d'améliorer la congruence de taux avec la mise en place d'instruments financiers qui transforment certaines Obligations Foncières à taux fixe. Ces opérations ont été renforcées pendant le premier semestre 2019.

VII – COUVERTURE DU BESOIN DE LIQUIDITE A 180 JOURS (M€)

Les actifs et les passifs sont écoulés en principal et intérêts à l'exception de la trésorerie qui ne génère pas de revenu :

- Obligations foncières :

Elles sont amorties suivant leur échéance contractuelle ; pour les obligations foncières assorties d'un call en faveur de CIF EUROMORTGAGE mais couvertes par un swap qui peut lui-même être dénoncé par la contrepartie de swap, il est retenu, compte tenu du niveau des taux actuels, l'hypothèse que les swaps seront rappelés et que les obligations foncières correspondantes seront elles aussi rappelées.

- Cash collatéral :

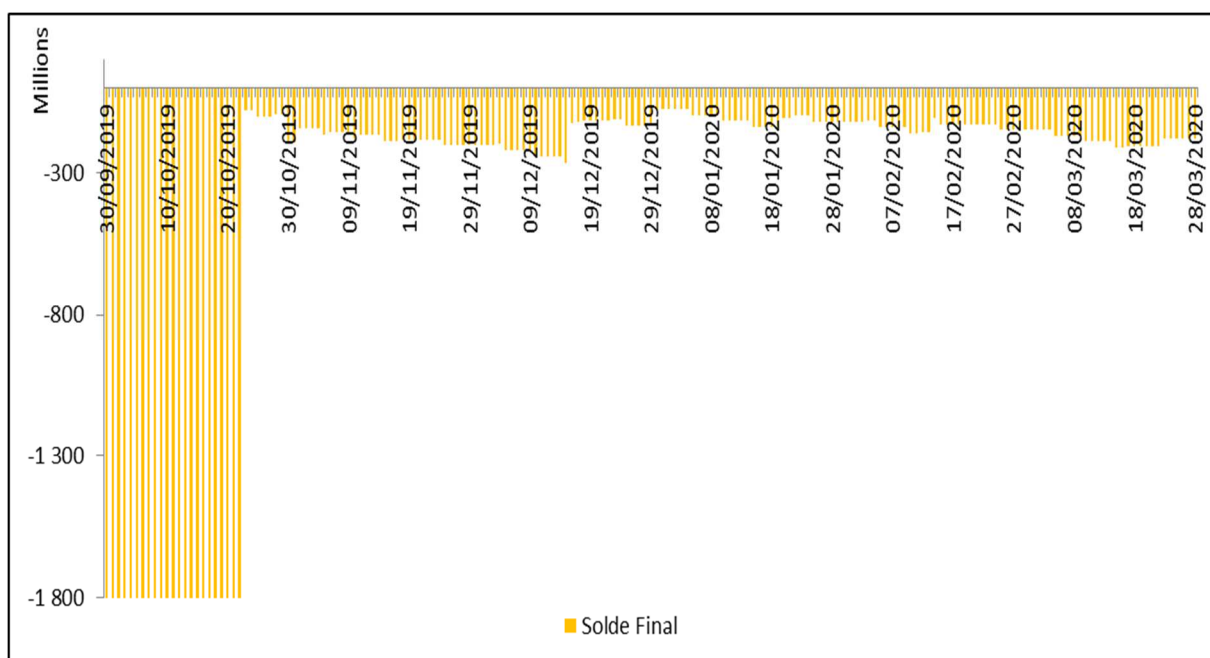
Les sommes reçues en collatéral (« cash collatéral ») (dettes de restitution) sont écoulees suivant l'évolution contractuelle du mark to market, avec toutefois un stress correspondant à la variation maximale sur 30 jours glissants du solde des cash collatéraux sur un historique de 12 mois et écoulé linéairement sur 6 mois.

- Prêts immobiliers :

Les flux de trésorerie des prêts garantis (L 211-38) accordés au Groupe Crédit Immobilier de France sont évalués par transparence, et correspondent aux flux liés aux encaissements (en principal et en intérêts) des prêts immobiliers reçus en garantie. Ces prêts immobiliers sont écoules selon leur échéance contractuelle en tenant compte de remboursements anticipés identiques à ceux utilisés par le Crédit Immobilier de France pour sa gestion actif-passif (taux de RA employé sans douteux est de 7.31% sur le quatrième trimestre 2019 et 5% pour les années suivantes). Au 30 septembre 2019, les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci se présentent comme suit :

Par convention, une valeur négative correspond à un excédent de liquidités.

Le solde de trésorerie minimum anticipé sur les 180 jours est de 73,5 M€.



Par ailleurs il est rappelé que le groupe CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE s'est engagé à déposer, dans les soixante jours qui précèdent, auprès de CIF EUROMORTGAGE les sommes nécessaires afin d'assurer notamment la couverture par avance de toutes les obligations foncières arrivant à échéance. Aucun dépôt correspondant à cet engagement du Groupe Crédit immobilier de France n'est repris dans le calcul de la liquidité à 180 jours.